ASSURANCE MALADIE

Quel traitement des dossiers médicaux à l'avenir ?

Les salariés du service du contrôle médical de l'Assurance maladie étaient en grève ce jeudi en réaction à l'annonce de la « dilution » de leur service et du risque de perte d'indépendance médicale vis-à-vis de la Caisse primaire d'assurance maladie, tenue de payer les prestations.

VINCENT GORI

Ils étaient plus d'une quarantaine de personnes, salariés et soutiens syndicaux, rassemblés ce jeudi matin devant la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie) de l'Aube à Troyes, pour protester contre la disparition du service de contrôle médical de l'assurance maladie. Ils manifestaient suite à un appel intersyndical au niveau national.

« Nous avons appris que notre service du contrôle médical de l'assurance maladie allait disparaître », explique Thierry Agrapart, élu au comité social et économique (CSE) de la direction régionale du service médical Grand Est de la Sécurité sociale. *« Ce service a été créé en 68 pour une indépendance des avis médicaux rendus auprès des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM). Le risque est de perdre cette indépendance. »*

Retrouvez notre reportage en vidéo sur
lest-eclair.tv

Quarante à cinquante salariés et soutiens syndicaux étaient rassemblés ce jeudi devant la Caisse primaire d'assurance maladie à Troyes.

L'INDÉPENDANCE DES AVIS MÉDICAUX RENDUS EST-ELLE MENACÉE ?

Ce service donne les avis concernant les arrêts maladie, les maladies professionnelles, les accidents de travail, affections longue durée, invalidités… *« Ces avis médicaux rendus en toute indépendance par les praticiens conseils s'imposent aux caisses primaires qui sont tenues de payer les prestations »*, précise le communiqué intersyndical.

Pourquoi cette « fusion » ? *« On n'en sait rien ! Pour faire des économies, pour nous privatiser ? »*, s'interroge l'élu. Une réunion de présentation du projet de réorganisation retenu était organisée ce jeudi au CSE central à Paris. *« La mise en place doit se faire en avril 2025 »*.

DES MÉDECINS, PHARMACIENS, INFIRMIERS, CONSEILLERS ET TECHNICIENS CONCERNÉS

Pour la représentante de la CGT de l'Aube, qui a pris la parole hier matin devant les manifestants, le risque est *« un glissement vers une logique comptable de la gestion des dossiers médicaux avec une menace sur le secret médical »*. Elle pointe également les quelque 7 200 salariés des services de contrôle médical de France *« transférés vers les CPAM avec des changements d'affectation et d'employeur »*.

Dans l'Aube ils sont 28 salariés concernés (médecin-conseil, infirmières, conseillers, techniciens et pharmaciens-conseils). La majorité était en grève hier. *« Nous sommes un service de contrôle mais surtout d'accompagnement des personnes malades, avec aujourd'hui une gestion humaine des dossiers »*, soulignaient plusieurs salariées grévistes.